

Fédération des Sociétés de Tir de La Gruyère

Jeunes tireurs

Corbières, le 11 juin 2024

A tous les responsables JT du district de la Gruyère

Qualification à la finale de groupes des JT et Ados

Chers Responsables,

Ci-dessous, vous trouverez les informations concernant la finale de groupes du district des JT et Ados de la FSTG et en annexe la liste des groupes JT et Ados qui ont participé à l'éliminatoire en stand.

Pour la catégorie JT, 21 groupes JT ont participé à l'éliminatoire et 14 sont retenus pour la finale, soit tous les groupes qui ont obtenu au minimum 322 points. Pour la catégorie Ado, 7 groupes Ados ont participé à l'éliminatoire et 5 sont retenus pour la finale, soit tous les groupes qui ont obtenu au minimum 221 points.

La finale aura lieu le **samedi 22 juin 2024**, au stand de Sauthaux, selon l'horaire suivant :

8h30 Ouverture du bureau pour l'obtention de la munition et des feuilles de stand

09h00 – 09h40 7 Groupes JT (Sauthaux 2, Botterens 1, Bas-Intyamon 1, Gruyères 1, Sorens 2, Bulle 1, Charmey 2)

09h50 - 10h30 7 Groupes JT (Sauthaux 1, Vuadens 1, La Roche 1, Gruyères 2, Sorens 1, Sâles-Vaulruz 1, Charmey 1)

10h40 - 11h10 5 Groupes Ado (Vuadens 2, Vuadens 1, La Roche 1, Sâles-Vaulruz 1, Charmey)

11h30 Résultats

Programme du concours de groupe, A10, 3 essais, 6 cpc, 1 x 4 série.

La munition sera fournie par la société organisatrice. Dès lors, le montant de <u>CH 25.—</u> par groupe JT et <u>CHF 15.—</u> par groupe Ado sera encaissé. Je remercie les moniteurs de **disposer de ce montant** lorsqu'ils viennent chercher les feuilles de stand et la munition pour leur groupe.

Pour les jeunes et moniteurs souhaitant rester sur place en vue du CJT qui se déroulera l'après-midi, vous pourrez vous restaurer au stand de tir de Sauthaux comme précisé dans la convocation pour le concours JT du 29 mai :

Saucisse-frites Prix: CHF 7.50

Je me permets de rappeler par ailleurs à tous les responsables de cours JT :

- que la surveillance et la sécurité du tir sont sous la responsabilité des moniteurs et des chefs jeunes tireurs de chaque société.
- que les armes sont déposées aux râteliers du stand et, après le tir, immédiatement rangées dans les voitures (fermées, verrouillées).
- qu'il est interdit de prendre les armes à la buvette. Merci de bien respecter cette exigence.
- que les véhicules doivent stationner selon les directives de la société organisatrice.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration et en me réjouissant de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Chers Responsables, mes meilleures salutations.

La responsable JT du district de la Gruyère

Léonie Sudan